

ACTUALITÉ

Lutte Solidarité Travail, coopérative du bâtiment et entreprise d'insertion, fête ses 20 ans

[Aller au sommaire du n° 146](#)
 19/07/2003
  CGD

« Réinsérer les plus pauvres par un travail et une véritable activité économique », c'est l'un des objectifs de l'association LST¹ qui a mis sur pied en 1983 une coopérative à responsabilité limitée dans le secteur du bâtiment pour permettre à des personnes exclues du marché du travail d'apprendre ou de réapprendre un métier, et ainsi de retrouver un emploi et un statut de travailleur.

Le choix de l'association s'est posé sur le secteur du bâtiment car il offre des possibilités d'emploi et de formation à des personnes peu qualifiées. Une pédagogie par la pratique fut initiée dès le départ et permit à des travailleurs, tout au long de l'histoire de LST, de s'insérer par la suite dans des cycles de formation professionnelle plus classiques. « La formation par le travail qu'offre LST valorise d'autant plus le travailleur qu'elle est réinjectée dans l'économie marchande. Ainsi, les plus pauvres sont réintégrés par le fruit de leur travail. »

Entreprise d'insertion depuis 1999

C'est en 1985 que LST s'est constituée en coopérative à finalité sociale (avec un capital minimum de 19.000 euros). Elle rassemble aujourd'hui une soixantaine de coopérateurs et est reconnue comme entreprise d'insertion depuis 1999. Un des fondements du fonctionnement de la coopérative et du processus de réinsertion repose sur une réunion hebdomadaire de l'équipe de travail.

LST a voulu s'implanter en tant qu'activité économique et est reconnue comme telle. Elle est enregistrée en tant qu'entreprise et détient les accès aux professions du bâtiment. Le volume de travaux réalisés sur les quatre dernières années s'élève à une moyenne de 240.000 euros par an avec une fourchette de 8 à 12 travailleurs selon les années, y compris les formateurs et le personnel de gestion.

Au fil des années, l'entreprise a connu des hauts mais aussi des bas dont elle est parvenue à se sortir. Les années 1986 et 2001 sont de celles-là et témoignent à la fois de la fragilité et de la force de l'association. LST se targue d'être rentable et donc durable grâce à la solidarité plutôt qu'aux subventions publiques. Les bénéfices qu'elle réalise (quatre fois le capital de départ), elle estime les devoir d'abord aux « charges évitées par statuts particuliers » (accessibles à toute entreprise). Tout en veillant à ce que le statut de travailleur et les droits inhérents à ce statut soient respectés. Une façon de concilier réduction des coûts, formation et compétitivité. Tout en reconnaissant « que les plus pauvres paient leur réinsertion en passant par un sas d'entrée ».

Dérégulation des contrats de travail

LST souligne que les seules subventions spécifiques à son activité d'insertion sont celles qu'elle reçoit depuis 1999 en tant qu'entreprise d'insertion. « Pendant l'essentiel de ses vingt années d'existence, la coopérative n'a pas été subsidiée pour son travail d'insertion. » Pourtant, elle va jusqu'à faire de l'alphabétisation pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ce qui s'avère indispensable, ne fût-ce que pour identifier les chiffres sur un mètre. Elle fait aussi de l'accompagnement au travail en allant jusqu'au domicile de certains travailleurs pour les inciter à sortir de chez eux.

Par ailleurs, LST dit souffrir de la concurrence d'entreprises de formation qui ne pratiquent pas les barèmes salariaux. « Il y a quelques entreprises de formation qui dépassent les 50 millions de chiffres d'affaires en accumulant du capital sur le dos des travailleurs. On assiste à une dérégulation des contrats de travail et à un appauvrissement par le travail à travers des entreprises d'insertion. Ces entreprises utilisent de la main-d'œuvre corvéable à merci et des formes d'emploi bidon comme les emplois ALE et les articles 60 et 61. Ce qui se met en place (comme les contrats d'intégration) fragilise le monde du travail tout en se servant des plus pauvres. À partir du moment où un revenu du travail est composé de trois ou quatre sources de revenus! Même si la plupart travaillent ainsi par nécessité », affirme Luc Lefebvre, formateur et un des responsables de LST.

LST est actuellement en phase de croissance. Il s'agit de gérer plusieurs équipes de travail et de planifier des chantiers. À titre d'exemples de travaux réalisés : la transformation de deux immeubles jumeaux en appartements pour familles

nombreuses, la transformation d'un ancien bâtiment de ferme en habitation, la réalisation d'annexes à des maisons, etc.

1. LST coopérative scrl, rue Pépin, 62 à 5000 Namur, tél. : 081 22 65 40, fax : 08122 63 59. (Département gros œuvre : maçonnerie, charpente, toiture, plafonnage. Département parachèvement : électricité, sanitaire, chauffage, carrelage. Divers : isolation thermique, cloisons.)

www.alterEchos.be - alter.Echos@alter.be